

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 17 décembre 2018 à 19h dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : M. KIELWASSER Gérard (Maire), Mme BACH Céline, MM. BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, M. SCHACHER Francis (Adjoints), Mme BOGUET Josiane, M. GERBER François, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers municipaux)

Etait absent excusé : M. SUTTER Jean-Philippe (Conseiller municipal)

Etaient absents : M. HARTMANN Thierry, Mme MULLER Valérie (Conseillers municipaux)

A donné procuration : Mme ROOS Nicole (Conseillère municipale) à M. Claude TIXERONT (Conseiller municipal)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 22 conseillers en fonction, 18 sont présents. Une Conseillère municipale absente a fourni une procuration à un conseiller municipal lors de la séance. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2018
- Point 02 Bilan de concertation et arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Point 03 Rapport de la Commission des Affaires sociales et informations du 6 novembre 2018
- Point 04 Rapport de la Commission de la vie associative et culturelle du 26 novembre 2018
- Point 05 Rapport de la réunion de la Commission Technique et Urbanisme du 3 décembre 2018
- Point 06 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
Révision de la tarification des participations financières
- Point 07 Création d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de gaz naturel
- Point 08 Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de modifier l'ordre du jour en le complétant par le point suivant :

- Point 08 Décision modificative budget principal 2018
- Point 09 Divers

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

Le procès-verbal de la réunion publique du 4 décembre 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 10 décembre 2018.

Concernant le rapport de la Commission Technique-Urbanisme du 29 octobre 2018 - Point 02, M. THOMA souhaite connaître le coût du raccordement à l'assainissement dans le chiffrage estimatif du projet des jardins familiaux, M. KIELWASSER indique que les jardins en eux-mêmes ne nécessitent pas ce raccordement et que le dossier est en cours d'analyse en vue d'un nouvel estimatif financier. M. THOMA demande une date prévisionnelle pour la mise en place de la sécurisation rue du Rhin devant le Trèfle d'Or. Les travaux seront différés au 1^{er} trimestre 2019 après la pose de la fibre optique dans ce secteur afin de ne pas endommager le nouvel aménagement.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières supplémentaires, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Bilan de concertation et arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

M. le Maire rappelle qu'un premier projet de P.L.U. a été arrêté lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2017. Après les avis émis par les personnes publiques associées qui ont alertés la commune sur la fragilité juridique du document, il a été décidé d'apporter des modifications au document arrêté préalablement.

Il rappelle également que la délibération prescrivant l'élaboration du P.L.U. a précisé les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, à l'élaboration du P.L.U.

Les modalités de concertation effectuées ont été les suivantes :

- réunions publiques à destination de la population kembsoise le 14 octobre 2015, 26 juillet 2017 et le 14 novembre 2018
- réunion de concertation avec le monde agricole le 17 décembre 2015
- réunion de travail avec les personnes publiques associées du 17 janvier 2017 et le 25 octobre 2018

ainsi que des entretiens spécifiques avec des opérateurs concernés sur le territoire de la Commune.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de cette concertation.

M. le Maire rappelle que le dossier complet du projet de P.L.U. prêt à être arrêté est porté à connaissance des membres, il traduit notamment les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tel qu'il en a été débattu en Conseil municipal du 11 septembre 2018, la délimitation des différentes zones et le règlement des différentes zones.

Au vu du bilan de la concertation présenté ci-dessus, la procédure peut être poursuivie et que le projet de P.L.U., totalement formalisé, est maintenant prêt à être arrêté.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14 et R. 153-3

VU la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2014 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées

VU le débat en Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui s'est tenu le 11 septembre 2018

VU le bilan de la concertation sur le projet de P.L.U. présenté par M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE du bilan de la concertation dressé par M. le Maire et décide, qu'au vu de ce bilan, le dossier du projet de P.L.U. présenté par M. le Maire, peut être arrêté

- ARRETE le projet de P.L.U.
- DIT QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'Etat
- DIT QUE le projet de P.L.U. arrêté sera transmis pour avis aux personnes consultées en application des articles L. 153-16 et L. 153-17 du Code de l'urbanisme.

M. THOMA souhaite connaître le coût de l'élaboration du P.L.U. depuis son démarrage, il s'élève à un peu plus de 50 000 € à ce jour. Par ailleurs, il souhaite savoir si le projet de P.L.U. permettra à terme de construire des maisons individuelles sur des parcelles de 10 ares. Un débat s'ouvre sur le principe de réduction des zones d'extension à l'urbanisation qui encourage davantage la densification et la mixité du type d'habitats. En outre, cette mixité est fixée dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P). Ces éléments ne favorisent pas l'élaboration de lotissements avec des parcelles de 10 ares pour l'habitat individuel. M. LEPROTTI souligne l'importance qui est donnée à la densification dans les projections de besoin en logements, avec une perspective de 200 logements sur la superficie de 5,37 Ha.

Est également indiqué que le commissaire-enquêteur devrait être désigné en avril 2019 en vue de l'enquête publique, qui se déroulera durant un mois, puis il disposera d'un délai d'un mois en vue de la rédaction de son rapport.

M. KIELWASSER remercie les membres de l'ADAUHR : M. Carlo ROLLI et Mme Cécile MERCIER pour le travail effectué. Il souligne également l'implication de M. Eric SEILER œuvrant au quotidien à l'urbanisme au sein de la Mairie et le remercie.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 03 – Rapport de la Commission des Affaires sociales et informations du 6 novembre 2018

Etaient présents : M. BANDINELLI Jean-Paul, Mmes RUDLER Suzanne, MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, BACH Céline (Adjoints au Maire), LANG Rachel, MALPARTY Patricia, MEYER Karine, ROOS Nicole, M. TIXERONT Claude (Conseillers municipaux)

Etaient absents excusés : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), JUILLET Jean, SCHACHER Francis (Adjoints au Maire), SUTTER Jean-Philippe (Conseiller municipal)

Assistait en outre : Mme KIRCHHOFFER Floriane

ORDRE DU JOUR

- I. Bulletins municipaux
- II. Agenda communal
- III. Bilan de l'aide sociale
- IV. Transport urbain / Statistiques
- V. Activités des personnes du 3^{ème} âge
- VI. Le Conseil des Sages
- VII. Divers

Mme RUDLER, responsable de la commission, salue les membres en l'absence de M. le Maire.

I. Bulletins municipaux

a) Le P'tit Lien

Le journal d'information est publié tous les deux mois au format A3 (297 x 420) de 4 pages excepté au mois d'avril où nous réalisons un journal de 6 pages pour y publier la liste de toutes les animations été proposées pour les vacances ainsi qu'une représentation graphique du budget commentée par M. Claude TIXERONT dans le compte rendu de 2017.

L'ensemble des éléments (textes, photos, etc...) sont mis à la disposition du graphiste sous forme de fichiers informatiques et ce dernier envoie sa réalisation à l'imprimeur.

Le contenu du P'tit Lien est bien sûr tributaire de l'activité sur notre Commune et de la vie municipale dans son ensemble. Le monde associatif, à quelques exceptions près, utilise facilement ce support pour annoncer son événementiel et communiquer. Mme Suzanne RUDLER les encourage à continuer ainsi, toute la population n'étant pas informatisée bien que beaucoup d'anciens utilisent aussi internet. Comme pour le Lien, une version numérique est disponible sur le site de la Commune.

Pour mémoire, après une consultation en 2015, nous avons retenu Jean-Pierre GSCHWIND pour la mise en page et l'imprimerie de Saint-Louis pour l'impression pour 2015, 2016 et 2017.

Une nouvelle consultation a été lancée fin 2017 en vue de l'attribution d'un accord cadre (anciennement marché à bons de commande) composé de deux lots pour une durée maximale de 4 années à compter 2018.

- Lot 01 : Conception, réalisation, impression et livraison de supports de communication : Sans montant minimum de commande et avec un montant maximum annuel de commande de 17 000 € HT.
- Lot 02 : Impression et livraison de supports de communication : Sans montant minimum de commandes mais avec un montant maximum annuel de commande de 4 000 € HT.

Il comprend les prestations de conception, réalisation et l'impression de tous les supports d'information et de communication de la commune de KEMBS (Lien, P'tit Lien, agenda communal, affiches, flyers, cartes de visite, de correspondance, de vœux, de condoléances, enveloppes, papier en-tête...)

Le lot n° 1 comprend notamment la mise en page et l'impression du P'tit Lien avec un tirage de 2 700 exemplaires. Ce lot a été attribué à WILO DESIGN à KEMBS avec l'imprimerie AZ de BRUNSTATT en co-traitant.

Pour le P'tit Lien, le budget approuvé en 2018 par le Conseil municipal était de 13 000 €, pour une somme totale utilisée de 7 795,24 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- La reconduction dans la même forme et avec la même fréquence (6 numéros/an)
- Un tirage de 2 700 exemplaires, avec possibilité d'augmenter le nombre en cours d'année si nécessaire (en fonction du nombre de boîtes aux lettres)
- De budgéter la somme de 10 000 € pour 2019.

Un grand merci aux bénévoles, M. Philippe MAURER et Mme Patricia MALPARTY qui assurent une relecture très minutieuse de chaque numéro.

Depuis le mois d'octobre 2016, nous pouvons bénéficier du soutien de Mme Chloé FAUGERAS, membre du personnel communal, qui est responsable de la mise à jour du site de notre Commune. Mmes RUDLER et FAUGERAS se réunissent toutes les deux et travaillent ensemble sur l'élaboration de nos publications (P'tit Lien et l'agenda communal).

Mme Chloé FAUGERAS a fait preuve d'un investissement conséquent et efficace en cette période de nouvelle collaboration avec le représentant de WILO DESIGN qui a mis au profit de la Commune son professionnalisme et sa disponibilité. Mme RUDLER tient à les remercier.

Mme Valérie DURRENWAECHTER, employée communale très consciencieuse qui assure la distribution de nos magazines dans les 2 600 boîtes aux lettres de la Commune, est aussi remerciée.

b) Le LIEN

Le LIEN, magazine "illustré" et d'informations de la Commune, paraît une fois dans l'année. Sa 35^{ème} version a été publiée en 2017.

C'est un illustré qui favorise l'image plutôt que le texte selon les sujets choisis. Le concept de ce magazine a souvent permis un retour en images sur tout l'événementiel communal ou associatif de l'année précédente mais peut aussi être exclusivement consacré à un ou des faits municipaux et associatifs importants ou marquants de l'année écoulée.

L'édition 2017 a consacré quelques pages illustrées par de merveilleuses réalisations de l'entreprise BARRISOL, auteur aussi de toutes les légendes ainsi qu'à notre corps de sapeurs-pompiers qui méritait largement cet espace compte tenu de leur engagement tout au long de l'année.

Pour mémoire, c'est en 2012 que nous avons changé de prestataires, Mademoiselle Dimanche de Dietwiller assurant la conception et Petra Consulting de Landser l'impression.

La commission s'interrogeait l'année dernière sur la pertinence du maintien de cette publication dont le prix de revient en 2017 était de 5 522 € TTC pour 2 600 exemplaires d'un numéro de 36 pages intérieures et 4 pages de couverture, pour un budget de 5 200 € (dépassement de + 322 €).

Il était constaté que le monde associatif n'est plus très motivé pour l'alimenter, communiquant plus spontanément et plus volontiers par le biais du P'tit Lien lors de cette commission en 2017. Après discussion, il est proposé au Conseil Municipal a inscrit la somme de 5 500 € au budget 2018, pour la publication éventuelle d'un magazine "d'exception" dont le contenu devait être entièrement repensé.

L'année 2018, n'a pas donné lieu à la parution d'un exemplaire du lien, il est proposé d'inscrire la somme de 5 500 € au budget pour une éventuelle parution en 2019.

II. Agenda communal – cartes d'invitation à la cérémonie des vœux du nouvel an et cartes de vœux

L'agenda 2019 est en cours de finalisation. La mise en page et la mise à jour des informations, annonces, scans, gravures et montage avec la nouvelle équipe retenue lors de l'accord cadre.

Le tirage sera de 3 000 exemplaires.

L'agenda est actuellement soutenu par 35 annonceurs, dont la contribution varie de 93 à 346 € selon la taille du visuel.

Le coût de la mise en page et de l'impression des 3 000 exemplaires s'élève à 3 082,38 €. Le coût des cartes de vœux avec l'invitation à la cérémonie des vœux du 5 janvier 2019 s'élève à 612,11 €. Le coût des cartes de vœux "institutionnelles" s'élève quant à lui à 127,30 €.

Soit 3 821,79 € TTC pour l'année 2018.

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire la somme de 4 500 € pour l'année 2019.

III. Bilan de l'aide sociale

Dans le domaine social, les aides de la Commune sont très nombreuses et il est important d'en rappeler quelques-unes :

- La mise à disposition gracieuse du Pfarrhüs à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour), équivalent à une aide de 9 600,00 €.
- La mise à disposition de locaux à la mairie annexe à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour) équivaut à un loyer mensuel de 500 €, soit 6 000 € par an.
Pour mémoire, l'ADAJ, en partenariat avec les services de soins à domicile de Rixheim et de Sierentz, intervient aussi auprès de personnes en début de maladie (Alzheimer ou troubles apparentés) et a créé dans ce but les "Ateliers de GASPARE (Groupement d'Accompagnement et de Soins du Pays Rhénan) pour permettre une action thérapeutique précoce et lutter contre l'isolement social.
La Commune a accepté la mise à disposition gracieuse d'une partie des locaux du rez-de-chaussée de la mairie annexe pour ces ateliers, l'ADAJ prenant en charge les consommations électriques (lumière et chauffage). Depuis le démarrage, 7 personnes sont inscrites aux ateliers peinture, 6 au yoga et 5 à 8 personnes en psychomotricité. 18 personnes ont été intéressées par ces activités, mais 6 d'entre elles se sont vu contraintes d'abandonner les ateliers faute de moyen de transport.
- La mise à disposition hebdomadaire et gratuite des locaux à l'APA (AnimAction) pour l'organisation des activités évoquées précédemment qui sont la peinture sur bois et acrylique, la gymnastique détente et "les doigts agiles".
- La mise à disposition de la salle communale sous l'école "Les Lutins" pour CARITAS
- 6 580 € auront été attribués cette année à diverses associations
- 1 560 € auront été consacrés en 2018 aux grands anniversaires, pour 26 jubilaires visités.

- Nous participons fidèlement aux journées nationales de collecte pour la banque alimentaire (1^{er} et 2 décembre 2018) et à la vente de tulipes au profit de l'institut de Recherche en Hématologie et Transplantation, ainsi qu'à la collecte pour les Restos du Cœur.
- Nous soutenons tous les ans un atelier protégé par l'achat de petit matériel de bureau.
- Des bons alimentaires sont accordés ponctuellement par le CCAS à des administrés en grande difficulté.
- Le CCAS prend en charge le loyer mensuel de 480,30 € de notre logement d'urgence, actuellement inoccupé.
- Mmes Suzanne RUDLER et Rachel LANG rendront visite aux résidents des EHPAD de KEMBS, SIERENTZ et VILLAGE-NEUF en fin d'année, notamment pour leur remettre le cadeau de Noël de la Commune.

Situation actuelle :

- KEMBS : 80 résidents inscrits dans notre fichier pour cette adresse
- SIERENTZ : chiffre non communiqué
- VILLAGE-NEUF : 2 résidents.

Logements sociaux

Un point sur les Logements Locatifs Sociaux (L.L.S.) de la Commune est effectué.

Au 1^{er} janvier 2016 nous avons 115 L.L.S. et un déficit de 316 logements.

Au 1^{er} janvier 2017 nous comptabilisons 117 L.L.S.

Au 1^{er} janvier 2018 139 L.L.S. disponibles à Kembs.

Kembs devrait comporter 20% de L.L.S. sur l'ensemble du parc de logement de la Commune. En août 2018, le taux était de 9,14 %.

Nonobstant le fait que la commune pourrait être considérée en carence, nous avons été exonérés de la pénalité S.R.U. pour les années 2018 et 2019 car nous avons su démontrer une volonté et un engagement de la Commune dans la production de logements sociaux et nous sommes pénalisés par une desserte insuffisante des transports collectifs telle que le prévoit la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Avec les projets en cours à fin 2020 nous atteindrons 84 logements en plus repartis comme tels :

- PLAI 41 (dont 32 en cours)
- PLUS 112 (dont 50 encours)
- PLS 70 (dont 2 cours)

Pour rappel :

- **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.
- **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.
- **PLS** (Prêt Locatif Social) et **les PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

IV. Transport urbain

- Déplacement dans la Commune 2 x par semaine (mercredi et vendredi) pour les courses, médecin, poste et pharmacie
- Aide au déplacement vers le local communal rue de l'Europe
Ce service est assuré 2 x par semaine depuis septembre 2008, pour toutes les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas s'y rendre par leurs propres moyens. Il y a entre 6 et 8 usagers réguliers.

Pour information, la Commune a fait l'acquisition du minibus qui était loué jusqu'à présent.

V. Seniors

Excursion 2018

Public concerné : à partir de 65 ans soit 754 administrés

Destination : à la découverte d'artisans en Haute Saône

Nombre de participants : 89 personnes

Prix : 60 €/personne

Contribution de la Commune : 30 €/personne.

Fête de Noël - Bilan 2017

Nombre total de couverts : 336 (242 seniors, 19 résidents et accompagnateurs de l'EHPAD, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des Jeunes, le personnel communal, les bénévoles de la Société Avicole...)

Coût total de la fête de Noël : 11 007 € (hors frais de personnel).

Fête de Noël 2018

La fête de Noël des seniors aura lieu le dimanche 10 décembre.

Un appel aux bénévoles est lancé par Suzanne RUDLER.

Comme de coutume, 6 employés seulement de la Commune seront sollicités pour cette fête grâce à la contribution très importante de la Société Avicole qui est vivement remerciée pour sa participation.

Il faut également remercier pour leur contribution à cette fête :

- La société de pêche pour la mise en place de tables
- Le conseil de fabrique de Kembs pour la confection des décorations de table
- Nicole HASSEL pour le décor de la scène et les sapins
- Martine NUSSBAUMER qui assiste Suzanne RUDLER pour toute l'organisation
- Charles GROSSMANN et sa filleule qui s'occupent des vestiaires
- L'Harmonie municipale pour le concert apéritif
- Les jeunes de l'EJPR pour l'aide en cuisine
- Le judo club pour le rangement de la salle après la fête
- Les jeunes du C.M.J qui aident au service des aînés
- Les membres du Conseil Municipal qui se rendent disponibles pour la préparation de la salle ainsi que quelques salariés bénévoles
- L'entreprise GUYOT pour leur don en vue de doter la tombola
- Le restaurant LES ECLUSES pour le repas

Samedi 9 décembre : préparation de la salle : mise en place des tables et chaise, préparation des tables, vaisselle, décorations, etc...

Dimanche 10 décembre

- ✓ Accueil : 2 personnes
- ✓ Bar : 3 personnes
- ✓ Aide à l'encadrement des résidents de l'EHPAD
- ✓ Chercher les convives à domicile
- ✓ Remise des cadeaux aux convives présents.

Le Conseil des Sages assurera à nouveau le service du sorbet.

L'animation dansante sera assurée par Jean-Michel DISDIER.

Local communal rue de l'Europe

Le local est mis à disposition 2 après-midi par semaine (lundi et mercredi). Environ 25 usagers réguliers sont encadrés et choyés par une employée communale et un membre du Conseil des Sages, François SANTORO, fidèle et très généreux. Il gère ces rencontres bihebdomadaires sans relâche depuis quelques années déjà.

Il est important de préciser que le bus communal assure le transport vers ce local pour toute personne qui en exprime le souhait.

VI. Conseil des Sages

Il est composé de 25 membres. Le Conseil des Sages se réunit très régulièrement et notamment 2 fois dans l'année sur invitation de M. le Maire. C'est un groupe de personnes très concernées et très motivées, toujours encouragées par leur dynamique présidente.

Mme Suzanne RUDLER veut à nouveau témoigner de leur dynamisme et de leur implication au service de la Commune et des administrés, notamment les plus fragiles. Ils répondent à tous les appels, se mobilisent pour beaucoup de belles causes (collectes banques alimentaires, restos du cœur, visites aux personnes isolées, soutien aux écoles, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de jour et d'autres encore). Nous pouvons compter sur leur soutien dans bien des circonstances. Ils rendent aussi visite aux pensionnaires de l'EHPAD, etc... et ils contribuent actuellement à une magnifique action solidaire pour récupérer plusieurs fois par semaine une enfant handicapée à l'école. Aucune demande ne les rebute. Ils sont vraiment précieux.

VII. Divers

./.

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h40.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Rapport de la Commission de la vie associative et culturelle du 26 novembre 2018

I. Les associations locales

1. La vie des associations locales

La Commune est toujours présente au côté des associations malgré l'environnement financier contraint. Que ce soit au niveau des subventions de fonctionnement que pour les investissements associatifs, la commune de Kembs assure la maintenance des équipements sportifs et culturels de notre cité. Citons pour exemple :

- L'attribution de subventions de fonctionnement à toutes les associations.
- La mise à disposition gratuite de ses installations pour les séances d'entraînement ou les manifestations sportives, festives ou culturelles.
- Le partenariat 50/50 avec les associations pour leurs propres investissements.
- La maintenance des 2 terrains du Stade Rhéna (gazons synthétique et naturel).
- Les maintenances diverses des installations et des bâtiments sportifs et socioculturels et les divers contrôles réglementaires : ascenseurs, détections incendie, installations électriques, matériel scénique, organes de sécurité, etc.

En 2018, les associations locales ont animé intensément notre cité et occupé sainement nos jeunes. Elles proposent une palette d'activités dispensées durant la semaine tout en initiant de nombreuses et belles manifestations durant les week-ends. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement tout au long de cette année 2018 et tout spécialement aux dirigeants, moniteurs et éducateurs de nos associations.

1. Changement de présidences

Société Avicole

Membre fondateur de la Société avicole en 1980, Gérard KIELWASSER a souhaité quitter la présidence de l'association qu'il présidait depuis 38 ans. Désormais c'est Christiane ULL qui préside la Société Avicole

La Commission remercie Gérard KIELWASSER pour l'immense travail accompli en tant que président fondateur de la Société Avicole et à l'origine de la construction du foyer des aviculteurs.

La commission félicite Christiane ULL qui lui succède et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Association RéCréActiv

Lors de la dernière assemblée générale de l'association, Sylvie SIGRIST a souhaité pour des raisons de santé, quitter la présidence de l'association. Maria SCANO a été élue à la présidence de l'association.

La Commission remercie Sylvie SIGRIST pour le travail accompli durant ses mandats de présidente et souhaite à Maria SCANO beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Coyotes Dancers

Lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 octobre 2018, Bertil HEINO, président en exercice, a démissionné de ses fonctions de président de l'association des Coyotes Dancers. Désormais l'association est présidée par Philippe GOSCINIAK.

La Commission remercie Bertil HEINO pour le travail accompli depuis 2011 en tant que président et souhaite à Philippe GOSCINIAK beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

GASPR (Groupement d'Achat Solidaire du Pays Rhéna)

Annoncée lors de la dernière réunion de notre commission le 18 juin 2018, l'association GASPR est désormais en activité, depuis cet été, au local sis rue de la promenade près de l'école Léonard de Vinci. L'association est présidée par Fatima JEANNERAT à qui nous souhaitons pleine réussite dans la conduite de cette nouvelle association

II. Subventions aux associations en 2019

1. Détermination des critères d'attribution

En mars 2009, le Conseil municipal a approuvé un nouveau mode de calcul du montant des subventions aux associations avec des bonus/malus en fonction de l'implication des associations dans la vie de la Commune en participant à des manifestations comme Village propre, les animations été, le forum des associations, l'Assemblée Générale de l'OMSCAL, la course OFNI et le marché de Noël.

2. Subvention de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur le Maire, la Commission propose au Conseil municipal de maintenir à périmètre constant le montant global des subventions de fonctionnement qui seront attribuées aux associations locales pour l'année 2019. Pour mémoire, ce montant global, d'environ 59 000 €, est inchangé depuis 4 ans.

La Commission propose au Conseil municipal d'adopter la ventilation du montant des subventions de fonctionnement aux différentes associations pour 2019 en prenant en compte les critères bonus/malus.

3. Subvention "jeunes licenciés"

La Commune abonde tous les ans la subvention communale de fonctionnement des associations sportives par une subvention pour les jeunes licenciés. Cette subvention se base sur l'état fourni par le Conseil Départemental qui attribue également une subvention par jeune licencié.

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter pour 2019 les montants correspondants au vu du nombre de jeunes licenciés figurant sur l'état fourni par le Conseil Départemental au début de l'année 2018 et sur la base de 8 € par jeune licencié.

Pour prendre en compte les écoles de jeunes non sportives, la Commission propose de reconduire, pour un montant maximum de 600 € l'ensemble des demandes formulées avec un montant par jeune ne pouvant excéder la subvention "jeune licencié" attribuée par la Commune.

A titre d'équité, afin que les jeunes du Tennis Club de Kembs disposent des mêmes avantages que les jeunes du football club et des associations utilisatrices de la salle polyvalente, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2019 une somme d'un montant de 8 € par jeune licencié du Tennis Club de Kembs. Cette subvention permet de prendre en compte les frais de consommations électriques de l'éclairage et du chauffage des courts couverts durant les plages horaires réservées à l'école de tennis.

Le montant exact à budgéter au bénéfice du tennis Club pour 2019 sera confirmé au vu de l'état "jeunes licenciés sportifs" fourni par le Conseil Départemental en début d'année 2019.

4. Subvention d'investissements 2019 – partenariat Commune-associations

La Commission propose au Conseil municipal de reconduire comme par le passé les demandes d'investissements formulées par les associations. Elle propose d'appliquer les critères retenus les années précédentes et qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- ✓ prise en charge par la Commune de 50 % du montant de cet investissement. Toutefois, le montant de la subvention communale ne pourra pas excéder 3 000 € TTC, le solde étant à la charge de l'association
- ✓ ces subventions ne concerneront que des investissements (montants supérieurs à 500 €). Sont exclus : les consommables, petits matériels, l'habillement, les voyages, les animations et les formations
- ✓ ces demandes doivent être approuvées globalement par le Conseil municipal en fonction des possibilités financières de la Commune.
- ✓ c'est à la Commune de Kembs de passer les commandes chez les fournisseurs après confirmation à l'association des modalités de prise en charge de l'opération. Dans la mesure du possible, il est demandé aux associations de regrouper leurs demandes d'investissements afin d'alléger le traitement des commandes.

Dans le cadre de ce partenariat 50/50 avec les associations, les demandes de subventions sollicitées par les associations pour 2019 sont les suivantes :

⇒ **AAPPMA (pêche)**

Le Président de l'Association de pêche de KEMBS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : achat de fourniture de clôture pour 5 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 5 000 € TTC
- d'accepter la participation financière de 2 500 € de l'Association de pêche
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **ASL GYMNASTIQUE**

La Présidente de l'ASL Gymnastique de KEMBS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : achat d'une piste gonflable pour un montant de 2 500 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 2 500 € TTC
- d'accepter la participation financière de 1 250 € de l'ASL Gymnastique
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **KEMBSER RHYSCHNOKAS**

Le Président des Kembser Rhyschnokas sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : achat de 2 costumes alsaciens hommes d'un montant de 2 500 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 2 500 € TTC
- d'accepter la participation financière de 1 250 € de l'association des Kembser Rhyschnokas
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **JUDO CLUB RHENAN**

Le Président du Judo Club Rhénan sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : renouvellement de matériel de musculation pour un montant de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- d'accepter la participation financière de 3 000 € du Judo Club Rhénan
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **TENNIS CLUB DE KEMBS - NIFFER**

La Présidente du Tennis Club de Kembs - Niffer sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : achat de garnitures (tables et bancs), imprimante, photocopieuse, scanner pour un montant de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- d'accepter la participation financière de 3 000 € du Tennis Club de Kembs - Niffer
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **Société Avicole de Kembs**

La Présidente de la Société Avicole de Kembs sollicite la Commune pour la prise en charge d'une partie de l'investissement lié au remplacement fenêtres du foyer des aviculteurs soit un montant total de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel après présentation d'un devis des travaux de l'entreprise pour un montant de 6 000 € TTC
- d'accepter la participation financière de 3 000 € de la Société Avicole
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **ASL TENNIS DE TABLE**

Le Président de la section Tennis de Table de l'ASL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : acquisition de 20 séparations hautes et un réfrigérateur pour un montant total de 1 500 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 500 € TTC
- d'accepter la participation financière 750 € de la section Tennis de Table de l'ASL
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : acquisition d'une cuisinière et de matériel de cuisine pour un montant total de 2 800 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 2 800 € TTC
- d'accepter la participation financière 1 400 € de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **FC KEMBS REUNIS**

Le Président du FC KEMBS Réunis sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : acquisition d'une machine à laver le linge, d'un sèche-linge et du matériel de cuisine pour un montant total de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- d'accepter la participation financière de 3 000 € du FC KEMBS Réunis
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **ADAJ**

Le Président de l'association ADAJ sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : fourniture et installation climatisation de 2 bureaux au Pfarrhüs pour un montant de 5 800 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ces matériels pour un montant total de 5 800 € TTC
- d'accepter la participation financière de 2 900 € de l'association ADAJ
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **LES AMIS DU PATRIMOINE DE KEMBS**

La Présidente de l'association des Amis du Patrimoine de Kembs sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : achat d'un écran de projection mural, de 4 tables et 12 grilles d'exposition pour un montant de 1 800 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ces matériels pour un montant total de 1 800 € TTC
- d'accepter la participation financière de 900 € de l'association des Amis du Patrimoine
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE AU FIL DES MOTS**

La Présidente de l'association pour l'animation de la médiathèque Au fil des mots sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : achat d'une super carpette pour faire toutes sortes d'animation pour un montant de 1 400 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ces matériels pour un montant total de 1 400 € TTC
- d'accepter la participation financière de 700 € de l'association pour l'animation de la médiathèque "Au fil des mots"
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

⇒ **LA BOULE KEMBSOISE**

Le Président de l'association La Boule Kemboise sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : acquisition de matériel d'équipement (auvent- éclairage - machine à café) d'un montant de 6 000 € TTC pour la nouvelle cabane acquise en 2017.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette sollicitation
- de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- d'accepter la participation financière de 3 000,00 € de l'association La Boule Kemboise
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2019.

RECAPITULATIF

ASSOCIATIONS	MONTANT SOUHAITE	MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (*)	MONTANT A LA CHARGE DES ASSOCIATIONS
AAPPMA Pêche	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ASL Gymnastique	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Kembser Rhyschnokas	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Judo Club Rhénan	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Tennis Club de Kembs - Niffer	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Société Avicole	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ASL Tennis de Table	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €

ASSOCIATIONS	MONTANT SOUHAITE	MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (*)	MONTANT A LA CHARGE DES ASSOCIATIONS
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2800,00 €	1400,00 €	1400,00 €
FC Kembs Réunis	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ADAJ	5 800,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
Amis du Patrimoine	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €
Médiathèque Au fil des mots	1 400,00 €	700,00 €	700,00 €
La Boule Kembsoise	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	53 300 €	26 650 ,00 €	26 650,00 €

(*) 13 925,00 € en 2011 21 875,00 € en 2012 16 650,00 € en 2013 12 350 € en 2014
18 272,50 € en 2015 19 880,00 € en 2016 22 485,00 € en 2017 20 500,00 € en 2018

III. Manifestations

1. Planning annuel des manifestations 2019 dans la Commune

Le planning des manifestations organisées dans notre Commune est toujours très dense. Ce n'est pas seulement un constat, mais une réalité que l'on doit mettre au crédit des dirigeants de nos associations.

Ce planning est mis à jour régulièrement et diffusé plusieurs fois par an aux responsables des associations. Il paraît également sur le site internet communal. Les manifestations de l'année 2019 figureront également dans l'Agenda communal distribué gracieusement fin décembre à nos administrés.

2. Noël dans l'Espace 2018

Noël dans l'Espace organisé par la Commune de Kembs et l'association ERA en partenariat avec les associations locales aura lieu cette année les samedi 15 et dimanche 16 décembre.

La réunion de finalisation de cette manifestation est programmée en mairie le jeudi 29 novembre 2018 à 19h30 avec les associations concernées. Au cours de cette réunion, les emplacements des cabanons sur le parking de l'Espace Rhénan seront tirés au sort.

Réservation des cabanons

Quatorze cabanons ont été réservés auprès de la Commune de Sierentz au prix unitaire de 50 € (13 pour le marché et un pour la crèche, placé sur le parvis). La location globale de ces cabanons est prise en charge par Espace Rhénan Animation (ERA) avec refacturation à chaque association ou particulier preneur d'un cabanon.

Frais de transport des cabanons

Depuis 2004, les cabanons étaient livrés à titre gracieux par la commune d'Ottmarsheim le lendemain de son marché de Noël.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le lundi 19 février 2018 à son initiative, le Maire d'Ottmarsheim nous a informés qu'il souhaitait désormais une participation financière de notre Commune au transport lié au retour des cabanons depuis Ottmarsheim au parking de l'Espace Rhénan.

Cette participation financière se baserait sur le montant facturé par le prestataire choisi par Ottmarsheim sur le trajet aller au prorata du nombre de cabanons livrés à l'Espace Rhénan. Après discussion, nous avons accepté la proposition du Maire d'Ottmarsheim.

En conséquence, la commission propose au Conseil municipal de prendre en charge ces frais de transport et d'inscrire une somme de 400 € au budget 2019.

Le lundi 10 décembre 2018, les 14 cabanons venant d'Ottmarsheim seront déposés et rangés sur le parking de l'Espace Rhénan puis raccordés électriquement par notre service technique.

Le lendemain des festivités, soit le lundi 17 décembre 2018, les cabanons seront démontés et acheminés à Sierentz par notre service technique.

Le programme de "Noël dans l'Espace"

Samedi 15 décembre 2018

- 11h00 : Les P'tites Zoreilles : histoires, comptines à la Bibliothèque-Médiathèque
- 14h00 : Cinéma – Film "Le Grinch"
- 14h15 : Inauguration du marché de Noël par le Conseil municipal
- 15h30 : La minute textile : création d'une carte originale (dans le hall d'entrée)
- 17h00 : Chants par la Chorale "A Croch'Chœur"

Dans le cadre des actions en faveur du TELETHON, nos sapeurs-pompiers lanceront une action "Venez bouger pour le TELETHON" le 15 décembre 2018 de 13h30 à 16h00 en effectuant des tours du Stade Rhéna (courir - trotter ou marche rapide).

Objectifs de cette action : collectif = 500 tours pour 500 € versés par l'amicale des Sapeurs-Pompiers et l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour la recherche médicale (en complément, possibilité d'autres dons sur place)

Dimanche 16 décembre 2018

- 10h30 : Messe dominicale à l'Espace Rhéna
- 12h00 : Repas à la salle polyvalente (salle 2) organisé par les Conseils de fabrique
- 14h00 : Théâtre par la Compagnie du Grenier : La révolte des Jouets
- 14h00 à 16h30 : Atelier bricolage de Noël à la Bibliothèque- Médiathèque
- 17h00 : Concert de Noël par la Chorale "La Barcarolle"

Pendant ces deux journées cohabiteront avec les spectacles

- Le marché de Noël de 13h30 à 19h00
- L'ouverture de la Bibliothèque-Médiathèque de 11h00 à 17h00
- L'exposition de sapins décorés par les écoles de Kembs et l'ALSH 1, 2, 3 Soleil
- L'exposition de peintures d'artistes locaux gérée par les Artistes du Patelin dans la galerie de l'Espace Rhéna
- La crèche installée par Espace Rhéna Animation sur le parvis de l'Espace Rhéna.

Publicité

5 000 flyers, édités par l'association Espace Rhéna Animation, seront distribués dans les boîtes aux lettres des administrés de la Commune et mis en évidence dans les commerces de la région.

3. Réception du Nouvel An 2019

La traditionnelle cérémonie des vœux du Nouvel An aura lieu le samedi 5 janvier 2019 à 17h à la salle polyvalente.

Un diaporama relatant le dynamisme de notre Commune et notamment les grands travaux de l'année écoulée sera projeté en parallèle et en concordance du discours de M. le Maire.

C'est l'association Maison du Patrimoine qui tiendra le stand de la petite restauration alsacienne (bière pression, viennoises et bretzels).

Déroulement de la réception

- Ouverture par l'Harmonie Municipale
- Petite séquence vidéo, événements 2018 : à voir ?
- Présentation des vœux des jeunes du Conseil municipal des Jeunes
- Allocution de M. le Maire – Diaporama
- Remise de 2 médailles communales
- Buffet – Verre de l'amitié.

Le samedi 5 janvier 2019 à partir de 9h30, les Conseillers Municipaux avec l'appui du personnel technique communal seront chargés de préparer la salle. Une invitation leur sera adressée en temps voulu.

Pour mémoire : Le désormais traditionnel concert de Nouvel An à l'Espace Rhéna aura lieu le dimanche 6 janvier 2019 à 15h. Il sera animé par l'Harmonie Municipale de Kembs sous la direction de Mimo ILIEV. Au programme : des œuvres pour chœur et orchestre dans l'esprit du Nouvel An : Strauss, Offenbach, Mozart, extraits d'opéras, polka, valse, barcarolle, romance.

4. Soirée des Associations 2019

La soirée annuelle des associations sera organisée le vendredi 18 janvier 2019 à 20h à l'Espace Rhéna.

Programme de cette soirée :

- Diaporama relatif à la vie associative locale en 2018
- Remise des récompenses aux associations et personnes méritantes (*)
- Animation culturelle proposée par Espace Rhéna Animation
- Verre de l'amitié offert par la Commune.

(*) Sur propositions des présidents des associations locales

Les personnes retenues pour faits marquants durant l'année 2018 ou pour leur ancienneté dans leur association recevront un cadeau similaire à ceux attribués les années précédentes.

NB : Rappel des critères d'ancienneté dans une association :

- 10 ans de présidence de l'association
- 12 ans d'ancienneté dans le comité de l'association
- 15 ans minimum de présence au sein de l'association

NB : Comme l'an passé, une coupe par équipe au lieu d'une médaille individuelle viendra récompenser les équipes adultes.

5. Soirée des Nouveaux Arrivants

La réception des personnes arrivées dans la Commune au cours de l'année 2018 aura lieu le vendredi 1er mars 2019 à 19h30 à l'Espace Rhéna. Une invitation personnelle leur sera envoyée par les services administratifs de la Commune.

Programme de cette soirée

- Présentation de la Commune – Diaporama
- Echanges avec les nouveaux arrivants
- Verre de l'amitié offert par la Commune.

Une mini halte-garderie dans la galerie d'exposition au 1^{er} étage de l'Espace Rhéna pour les enfants des personnes invitées sera organisée par la Commune lors de cette soirée (2 ATSEM).

6. Fête du 14 Juillet 2019

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de KEMBS souhaite reconduire l'organisation de cette fête patriotique le samedi 13 juillet 2019 sur le parking de la salle polyvalente.

La Commission propose au Conseil municipal :

- de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2019
- d'en confier l'organisation à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
- de mettre la salle polyvalente gratuitement à disposition en cas de mauvaises conditions météorologiques
- de prendre en charge les dépenses induites par le tir d'un feu d'artifices pour un montant maximum de 3 000 € et d'inscrire la somme correspondante au budget 2019.

Il est précisé qu'il restera à la charge de l'Amicale des Sapeurs-pompiers les frais inhérents aux animations notamment l'orchestre, les droits d'auteurs, l'achat des boissons et autres denrées. Il est précisé que les recettes de cette soirée dont l'entrée sera gratuite seront au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-pompiers.

7. Course OFNI 2019

La Course OFNI, très prisée dans le coin frontalier, sera reconduite le dimanche 18 août 2019 entre l'écluse 4 à KEMBS-LOECHLE et le port de plaisance à KEMBS.

La Commission propose au Conseil municipal de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2019.

8. Forum des Associations 2019

La Commission Vie associative et culturelle préconise de reconduire cette manifestation pour la 10^{ème} fois, le samedi 7 septembre 2019 de 14h à 17h à la salle polyvalente soit le lendemain de la cérémonie de clôture des animations été 2019.

La Commission propose au Conseil municipal de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2019.

IV. Salle polyvalente

1. Planning hebdomadaire (hors période hivernale)

Durant la semaine, la salle polyvalente est toujours très bien utilisée par les associations locales, l'école de musique et les écoles élémentaires.

Les créneaux en fin d'après-midi et en soirée de la grande salle sont saturés.

2. Planning hebdomadaire (période hivernale)

Des créneaux spécifiques seront réservés à la pratique du football pour les jeunes de l'EJPR, dans la salle polyvalente, les mercredis durant la période hivernale (début décembre 2018 - fin février 2019). Pour les seniors du FC Kembs Réunis, des créneaux leurs seront réservés les mercredis en soirée après 19h00, de la mi-décembre à la mi-janvier.

A toutes fins utiles, M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint responsable du planning d'occupation, a adressé le calendrier recouvrant cette période de 3 mois aux responsables des associations utilisatrices de la salle polyvalente.

Pendant la période hivernale, l'ASL Badminton, qui ne bénéficie plus de l'intégralité de son créneau du mercredi après-midi pour ses stages du groupe "Jeunes Elite" en raison du créneau EJPR, souhaite pouvoir utiliser pendant cette période la salle sous l'école maternelle Les lutins. L'utilisation de cette salle de 16h30 à 18h30 les mercredis serait uniquement vouée à des séances de renforcement musculaire avec le groupe élite.

Après en avoir débattu, la Commission donne son accord.

3. Budget 2019

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter en 2019 la somme de 3 800 € afin d'effectuer différents achats et menues réparations au niveau de la salle polyvalente :

- 500 € pour le remplacement de vaisselle
- 300 € pour un complément de cintres
- 1 500 € pour divers petits matériels et réparations
- 1 500 € pour le rajout de 2 haut-parleurs en fond de salle et un ampli.

V. Espace Rhénan

1. Exploitation de l'Espace Rhénan

L'Espace Rhénan, inauguré en 2004, est un lieu convivial où se déroulent des spectacles vivants, des manifestations et des événements de tout ordre : fêtes des écoles, réunions, assemblées générales diverses et cinéma. La nouvelle saison 2018-2019 est bien engagée depuis l'ouverture le 21 septembre 2018 conformément à la programmation prévue et commentée lors de la commission vie culturelle du mois de juin.

2. Subvention 2019 à l'Association Espace Rhénan Animation

Une convention pluriannuelle existe entre la Commune de KEMBS et l'Association Espace Rhénan Animation. En cohérence avec cette convention, la Commission propose au Conseil municipal de reconduire cette convention et d'inscrire au Budget 2019 la somme de 22 000 € pour la participation de la Commune à l'élaboration de la programmation de l'Espace Rhénan (montant inchangé par rapport aux 8 dernières années).

Il est à noter que le montant de la subvention versée par le Conseil Départemental s'élève à 15 000 €.

3. Budget 2019 - Fonctionnement

La Commission propose au Conseil municipal de prévoir au budget 2019 les montants des contrats annuels de maintenance engagés pour le bâtiment de l'Espace Rhénan (ascenseur, maintenance chauffage, ventilation, SOCOTEC, incendie et effraction, équipement scénique) ainsi que une somme de 1 800 € pour l'achat de petits matériels scéniques (remplacement ampoules, gélatines pour les projecteurs et autres petits matériels) et menues réparations.

Il est également proposé d'inscrire au budget une somme de 2 000 € pour entreprendre une nouvelle campagne de révision des fixations des fauteuils de la salle de spectacle comme il y a deux ans.

4. Cinéma

A l'instar des dernières années, l'Espace Rhéna de KEMBS a participé au 14ème festival de cinéma de langue allemande "Augenblick" qui s'est déroulé du 6 au 23 novembre 2018 dans 36 salles de cinéma d'Alsace. 3 séances étaient programmées à KEMBS.

Organisé par Stéphanie DALFEUR, directrice du RECIT (ex Alsace Cinémas), ce festival a été clôturé le vendredi 23 novembre 2018 à l'Espace Rhéna avec la projection du film "Mackie le surineur" en présence de Bernadette GROFF, vice-présidente du Conseil Départemental et des responsables des salles de cinéma d'Alsace qui diffusaient ce festival.

Contrat de maintenance du projecteur numérique

La Commune de KEMBS a souscrit avec la Société CINEMECCANICA France, un contrat de maintenance annuel pour le projecteur numérique et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et une visite de contrôle annuel sur site.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au Budget 2019 la somme de 1 800 € au titre de ce contrat de maintenance.

Contrat de maintenance de la caisse numérique du cinéma

La Commune de Kembs a souscrit avec la Sté MONNAIES SERVICES FRANCE, un contrat de maintenance annuel pour la caisse informatique du cinéma et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et le remplacement sous 48h en cas de défaillance du matériel.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au Budget 2019 la somme de 1 200 € au titre de ce contrat de maintenance.

Achat Films

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au Budget 2019 la somme de 10 000 € au titre des droits de projections pour les films projetés à l'Espace Rhéna.

Support de films - la suite (info)

Evoqué régulièrement lors des dernières réunions de la commission, l'abandon des DCP (petits disques durs) au profit du téléchargement des films dans la bibliothèque du projecteur numérique par Internet n'est heureusement pas encore une obligation malgré le forcing de certains distributeurs.

Quant au raccordement fibre optique de l'Espace Rhéna lors du projet de déploiement en cours dans la Commune, celui-ci n'a pas encore été abordé avec Rosace. Il s'agit d'une affaire à suivre très prochainement.

Comme en février 2016 (voir rapport de la commission fin novembre 2016) nous avons à nouveau interpellé à ce sujet M. ROCHE, le représentant local de CINEMECCANICA, fournisseur de notre projecteur numérique.

Fin octobre 2018, M. ROCHE nous a confirmé que dès que nous serons raccordés par la fibre optique il faudra passer par un fournisseur de contenu. CINEGO paraît une solution appropriée à notre salle.

Au niveau du projecteur numérique existant cela nécessitera à terme d'installer un serveur Librairie avec son logiciel TMS (montant d'environ 10 000 €).

VI. Stade Rhéna

1. Gazon Synthétique

A la rentrée de septembre, le gazon synthétique a fait l'objet de petites réparations (voir le rapport de la commission Environnement du 20 novembre 2018). Suite à une demande du président du FC Kembs Réunis relayant des interrogations de parents de jeunes footballeurs, M. Jean-Paul BANDINELLI avait, lors de la dernière commission en date du 18 juin 2018, fait état d'une enquête diligentée par les ministères de la Transition écologique et solidaire, des Solidarités et de la Santé, de l'Économie et des Finances, du Travail, de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Sports auprès de l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur les éventuels risques liés à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclés notamment dans les terrains de sports synthétiques.

Le rapport était attendu fin juin. A ce jour, après consultation du site Internet de Jeunesse et sports, fort est de constater qu'à ce jour les résultats de l'enquête n'ont pas encore été publiés. Affaire à suivre.

A titre d'information

M. PERRIN de la Société EnviroSport représentant Polytan, qui a réalisé le terrain synthétique en 2008 est venu à KEMBS, à notre demande cet été au sujet des petites réparations (voir paragraphe 1 ci-dessus). Nous avons reçu de sa part le message suivant :

"Suite à mon passage sur le site du terrain, le gazon synthétique a un vieillissement plus que correct, le collage des lés sont à réaliser rapidement. Pour retrouver une fibre non couchée, il est impératif de faire un chargement de sable et granulats, (travaux à réaliser afin que la fibre ne se coupe au niveau de la tranche de la fibre) et de suggérer un décompactage par griffage du revêtement, la fourniture et l'épandage du sable Quartz à raison de 3.1 kg/m², la fourniture et l'épandage de granulats RPU coloris marron à raison de 1,56 kg/m² sur une de 7 665 m² (3,12 mm de remplissage par m²) le tout pour un montant de près de 17 000 € TTC.

2. Eclairage des 2 terrains de football

Le Règlement de l'Eclairage des stades de football répond aux exigences légales et règlementaires des Terrains et Installations Sportives de la F.F.F.

Il a vocation à régir uniquement les installations d'éclairage utilisées dans le cadre des compétitions nationales et régionales. Il définit l'environnement technique permettant, selon les exigences de chaque niveau de compétition, d'assurer le bon déroulement du jeu pour les pratiquants et la visibilité correcte des spectateurs du football dans le cadre de compétitions officielles.

Ainsi, il existe cinq niveaux de classement d'éclairage. Ceux-ci correspondent aux prescriptions Techniques d'éclairage requises par les différents niveaux de compétitions :

- **Niveau E1** : Installations minimales utilisées pour le championnat professionnel de L1
- **Niveau E2** : Installations minimales utilisées pour le championnat professionnel de L2
- **Niveau E3** : Installations minimales utilisées pour le championnat National
- **Niveau E4** : Installations minimales utilisées pour le CFA et CFA2 (championnat de France amateur 1 et 2) et recommandées pour la Division Honneur senior masculin des Ligues régionales
- **Niveau E5** : Installations minimales utilisées pour les autres compétitions nationales et en compétitions régionales et de Districts.

Les niveaux d'éclairage moyen ainsi que les prescriptions techniques requises pour chacun de ces niveaux sont un minimum.

A ce titre, la Ligue Grand Est de Football qui a procédé en date du 14 août 2018 à des mesures des éclairages horizontaux sur 25 points du terrain et nous a communiqué les résultats :

KEMBS – STADE RHENAN 1SYE - NNI 68 163 02 01

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 16/05/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 16/05/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 300 lux / uniformité : 0,73 / Rapport E mini / Maxi 0,57.

KEMBS – STADE RHENAN 2 - NNI 68 163 02 02

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 03.05.2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 03.05.2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 250 lux ; uniformité : 0,68 ; Rapport E mini / Maxi 0,54.

3. 10^{ème} anniversaire du Stade Rhénan

Le Stade Rhénan a été inauguré le samedi 11 juillet 2009. Cet important investissement sportif fonctionne depuis à la grande satisfaction du Football Club de Kembs Réunis.

Près de 250 joueurs licenciés foulent régulièrement les 2 terrains (synthétique et en herbe) dans les divers championnats et coupes organisés par la Ligue Grand Est et le District Alsace de football.

En juillet 2019, le stade aura 10 ans. Au cours de ces 10 années plusieurs rencontres de haut niveau y ont été organisées. Pour mémoire, notamment :

- France – Suisse (féminin U17)
- Koetzingue - AJ Auxerre (équipe pro) en Coupe de France
- 4 tournois rassemblant les équipes U10-U11 des plus grands clubs européens (Bayern de Munich, Dortmund, FC Barcelone, Salzbourg, Chelsea, Olympique de Marseille, PSG, Juventus de Turin etc.

Lors de la dernière Assemblée Générale du 13 novembre 2018, M. le Maire a proposé au FC Kembs Réunis d'organiser une manifestation sportive et festive dans le cadre de ce 10^{ème} anniversaire de l'inauguration du Stade Rhénan.

Il propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2019 une somme de 2 500 € représentant la participation financière de la Commune pour cet évènement.

VII. Bibliothèque - Médiathèque Municipale

1. Statistiques sur son fonctionnement pour la période du 01/10/2017 au 01/10/2018

- Nombre de documents : 15 835 (dont 2045 prêts de la MD68)
- Nombre d'inscrits : 1 899 (dont 812 actifs)
- Nombre de prêts effectués : 23 570 soit 47 140 mouvements
- Nombre de revues : 33 (20 pour adultes et 13 pour les jeunes)

Le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association des "Amis de la Bibliothèque" sera déterminé ultérieurement en fonction du budget global des subventions alloué aux associations suivant les critères prédéfinis.

2. Budget de fonctionnement 2019

Pour assurer ses missions, certaines dépenses de fonctionnement ci-dessous sont prises en compte par la Commune :

- Fournitures administratives courantes : 1 200,00 €
- Fournitures autres exceptionnelles. : 300,00 €
- Contrat location matériel informatique : 7 000,00 €
- Maintenance du logiciel informatique : 1 200,00 €
- Abonnements revues : 1 300,00 €
- Investissement nouveaux livres : 6 300,00 € ce qui représente 240 livres environ
- Dotation annuelle en CD : 1 000,00 €.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire ces dépenses aux chapitres correspondant du Budget 2019.

3. Vente et destruction d'ouvrages et documents de la Bibliothèque - médiathèque municipale

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque municipale, il est nécessaire d'éliminer régulièrement certains documents ou ouvrages des collections pour diverses raisons : ancienneté, désintérêt du public, réédition, arrivée de nouvelles acquisitions.

Cette opération revêt le terme de "désherbage". Elle a déjà été réalisée ces dernières années.

Au titre de l'exercice 2019, les membres de la Commission proposent au Conseil municipal :

- d'autoriser le retrait de certains ouvrages et documents des collections de la bibliothèque-médiathèque municipale et de s'en séparer éventuellement dans le cadre d'une vente ouverte au public le samedi 15 juin 2019
- de fixer le prix de ces ouvrages et documents mis à la vente comme énoncés ci- dessous :
 - Livres jeunesse / Poche / Livres cassettes / Bandes dessinées : 0,50 €
 - Romans, Documentaires, CD et DVD : 1 €
 - Beaux livres : 2 €
- de reverser intégralement les recettes de cette opération à l'association des amis de la bibliothèque- médiathèque pour l'achat de nouveaux documents
- d'autoriser la responsable de la bibliothèque médiathèque avec l'aide notre service technique à détruire les documents très endommagés ainsi que les invendus de la vente ouverte au public.

VIII. Tarification des salles

1. Révision des tarifs en vigueur

Les tarifs actuels de location pour les salles communales datent de 2012.

La Commission propose au Conseil municipal d'adopter une nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2019 se basant sur les tarifs 2012 + 10 %. La grille tarifaire est jointe en annexe.

IX. Animations Eté

- Bilan 2018

Dans la foulée de la journée d'inscriptions du samedi 2 juin, la 31^{ème} édition des Animations Eté s'est déroulée au cours des mois de juillet et d'août 2018. Lors de cette édition, nous avons eu :

432 inscriptions (399 en 2017)

239 jeunes étaient concernés (121 garçons et 118 filles)

46 stages proposés à notre jeunesse (35 stages ont été maintenus et organisés durant cet été)

Activités ayant eu les plus d'inscrits

Gymnastique	48 inscrits pour 4 stages
Pêche	39 inscrits pour 2 stages
JSP	37 inscrits pour 2 stages
Avicole	32 inscrits pour 1 stage
Football	30 inscrits pour 2 stages.

La cérémonie de clôture de ces Animations Eté a eu lieu le vendredi 7 septembre 2018. Chaque participant aux Animations Eté présent lors de cette cérémonie a reçu une médaille souvenir remise par les animateurs des différents stages.

- Animations été 2019

La 32^{ème} édition des Animations Eté se déroulera du 1^{er} juillet au 30 août 2019.

Pour cette période à la salle polyvalente, la commission propose au Conseil municipal que les créneaux des stages de ces animations soient attribués prioritairement par rapport aux créneaux habituels des associations. Les créneaux disponibles pourront être affectés aux associations locales suivant le planning habituel de l'année.

Les associations et leurs animateurs seront sollicités fin janvier afin d'organiser le calendrier des stages des animations 2019. La matinée d'inscriptions à ces animations sera organisée le samedi 25 mai 2019 à la mairie.

La cérémonie de clôture est programmée à la salle polyvalente le vendredi 6 septembre 2019, jour précédant le forum des associations.

La Commission propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention annuelle pour ces animations été au même niveau que ces dernières années, soit 2 100 € et d'inscrire ce montant au budget 2019.

X. Site internet communal

1. Suivi

Le site Internet communal www.kembs.fr a été mis en ligne à la mi-décembre 2009, à l'attention des administrés. Il est mis régulièrement à jour en interne en fonction des informations relatives aux rubriques documentées sur ce site notamment pour les manifestations et les actualités.

2. Budget 2019

Pour couvrir les frais de redevance annuels d'hébergement, de location des noms de domaine, de gestion du site par la Société HDR, la Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au Budget 2019 la somme de 1 400 € TTC.

XI. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Annoncé l'an passé lors de la commission de fin novembre 2017, Orange confirme qu'il va cesser de commercialiser des abonnements au réseau téléphonique commuté (RTC), les lignes téléphoniques traditionnelles. Ceux qui déménagent et les nouveaux clients devront donc obligatoirement passer par une box internet pour avoir un téléphone fixe.

1. **Avancement du projet Rosace (fibre optique)**

(Infos issues du site internet de Rosace au 23.11.2018)

Rappel : Objectifs du projet Rosace

En 2021, les 696 communes définies dans le contrat de base pour l'Alsace entre la Région Grand Est et Rosace seront "fibrées", soit 380 000 prises.

Au 23 novembre 2018, le compteur du nombre de prises déployées par Rosace affiche 70 852 prises.

Le 43^{ème} Nœud de Raccordement Optique (NRO) du réseau Rosace a été posé jeudi 8 novembre 2018 à Dossenheim-sur-Zinsel, dans le département du Bas-Rhin. Au total, 47 NRO seront posés sur le territoire alsacien.

Avancement du projet au niveau de Saint Louis Agglomération (SLA)

La réunion de la commission Numérique de SLA est prévue le 29 novembre 2018. Une information sera donnée lors du prochain Conseil municipal du 4 décembre 2018.

Avancement du projet Très Haut Débit (THD) à KEMBS

Suite à un entretien téléphonique avec M. FOERSTER de la Région Grand Est en date du 26 octobre 2018, l'évolution du projet Rosace pour KEMBS suit son cours normal. En cours, la partie Nord de KEMBS Village dont la commercialisation des lignes devrait avoir lieu au cours du 1^{er} semestre 2019.

2. **Couverture opérateurs téléphoniques (mobiles) sur notre commune**

a) **FREE**

En 2018 Free a mené à bien 2 projets sur le territoire de KEMBS :

Nouvelles antennes sur le château d'eau de Kembs- rue de Schlierbach

Les travaux d'installation de leurs antennes sont terminés depuis le 18 octobre 2018. Free nous a indiqué qu'il leur fallait encore les intégrer au réseau et que les derniers réglages soient effectués. Ce nouveau site devrait être mis en service avant la fin de cette année au plus tard.

Nouvelles antennes sur un nouveau pylône près du stade Rhénan (Hoelzle Eck)

La société FREE a installé cet été ses antennes sur un pylône auto stable d'une hauteur de 37,4 m. Depuis le 26 Septembre 2018, ce site est ouvert 900/2100 MHz (3G) et 1800/2600 MHz (4G).

La fréquence 700 MHz (4G) est configurée sur le site mais n'est pas encore ouverte pour des raisons d'indisponibilité de la bande de fréquence.

Pour Info : Le Conseil Départemental du Haut Rhin est contraint de construire un nouveau collège sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Après consultation des communes, la commune de KEMBS devrait être retenue pour l'implantation de ce nouveau collège de 700 enfants à l'horizon 2023.

Le seul site à KEMBS susceptible d'accueillir ce nouvel établissement se situerait au Hoelzle Eck à proximité de la plaine sportive du stade rhénan et de la salle polyvalente. Sur ce site est implanté le nouveau pylône de Free mis en service récemment.

Le Conseil Départemental réserve son accord pour la construction du collège à condition que ce pylône soit situé à plus de 100 m de ce futur établissement. De ce fait, nous avons entrepris des démarches auprès de Free pour déplacer les antennes tout en tenant compte des contraintes liées à l'Environnement, le feeder gaz et le couloir électromagnétique de l'aéroport Bâle-Mulhouse.

b) **Orange**

L'opérateur Orange s'est engagé à installer ses antennes dans le clocher de l'Eglise Notre-Dame à KEMBS-LOECHLE suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :

- Début des travaux : 11/03/2019
- Fin des travaux : 06/05/2019
- Mise en service : 03/06/2019

Remplacement de la flotte des téléphones mobiles de la Commune

Pour info : nous comptons remplacer en 2019 les 21 + 1 (nouveau policier) téléphones mobiles utilisés par la mairie. Actuellement nous disposons de matériel SFR. La commission propose au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à rechercher un matériel plus efficient doté d'une couverture optimale.

3. Panneaux électroniques d'information

En 2014, le Conseil municipal s'était déjà intéressé pour un projet d'équipement de ce genre. Mais la conjoncture financière et la priorité donnée à d'autres investissements nous ont obligés de reporter à plus tard cet intéressant projet. Des demandes de plus en plus pressantes sur ce sujet sont régulièrement formulées.

Lors de la réunion publique du 5 juin 2018, la mise en place de panneaux électroniques d'information a à nouveau été évoquée par quelques personnes présentes.

Lors de la réunion de la commission du 18 juin 2018, nous avons validé la possibilité d'un tel équipement à prévoir prochainement.

Le 13 juillet 2018, M. le Maire, M. BANDINELLI et Mme la Directrice Générale des Services ont fait le tour des communes de la région équipées de panneaux d'affichage électronique : Ottmarsheim, Sierentz, Hésingue, Hégenheim, Huningue et Village-Neuf.

A part Sierentz, équipé depuis plus de 5 ans d'un panneau à présent obsolète, les matériels installés par les différentes municipalités sont conformes à nos attentes.

Huningue et Village-Neuf ont un temps d'avance avec des panneaux en couleur mais plus chers. Est-ce vraiment nécessaire ? L'important est avant tout d'informer les passants avec des informations courtes et pertinentes.

Une première approche confirme qu'il serait nécessaire d'installer 3 panneaux sur le ban communal :

- 1 à proximité de la salle polyvalente
- 1 sur la place de la maison du patrimoine à Kembs village
- 1 sur la place du colonel Gauvin à Kembs-Loechlé.

Pour 1 panneau (identique à ceux d'Ottmarsheim et Hégenheim) :

- Panneau graphique monochrome en simple face 1826 x 1852 mm
- Investissement (*) : 12 576 € TTC (pose et formation incluses) + contrat de maintenance (720 € TTC / an)
- Location 7 ans (*) : 234 € TTC / mois (pose et maintenance incluses).

(*) Hors coûts de réalisation des travaux de génie civil et de raccordement électrique à effectuer par nos soins. (Estimation 2 000 € : massif et branchement électrique)

Soit pour 3 panneaux

En achat : $(12\,576 + 2\,000) \times 3 + (720 \times 3) = 45\,888$ € TTC (châssis et raccordement électrique compris)

En location : $(234 \times 12) \times 3 + (17 \times 12 \times 3) = 9\,036$ € TTC / an auquel il faut rajouter 6 000 € la première année pour les massifs et les raccordements électriques.

Bilan estimé sur 7 ans

En achat : 45 888 € et en location : 69 252 €.

Un devis a été demandé à l'UGAP.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire la somme de 4 000 € au budget 2019 et de constituer un groupe de travail, composé de M. le Maire, MM. BANDINELLI, TIXERONT, ROUDAIRE et Mme ROSSE, qui sera chargé d'étudier les besoins de la Commune.

4. Installation téléphonique de la mairie

Mise à jour logicielle de l'installation :

Installé en 2014 par les établissements CLEMESY TELECOM, le matériel AVAYA équipe la mairie pour sa téléphonie IP et la gestion de son réseau informatique ainsi que 4 bornes Wifi.

NXO (anciennement Clemesy) nous a proposé d'upgrader le matériel avec les révisions logicielles et de sécurité (release 9 à passer en version 10). Après négociations avec NXO, les montants à prévoir :

Migration de l'infrastructure Avaya existante :	1 111,01 € TTC
Supports constructeurs :	1 014,96 € TTC
Support constructeur Sonicwall (pare-feu) :	624,39 € TTC

La Commission propose au Conseil municipal de passer commande auprès de NXO et d'inscrire au budget 2019 les montants correspondants.

Renégociation du contrat de maintenance :

Le contrat de maintenance annuel en vigueur depuis 2014 est arrivé à échéance et nécessite à présent d'y intégrer:

- le switch supplémentaire installé après la mise en service de la mairie
- les révisions de prix du montant initial du contrat de maintenance de 2004 figé pour 3 ans
- un crédit de 4h par an (soit 360 euros) pour des opérations de paramétrage à notre demande (changement de nom sur les postes, renvoi, etc...).

Après négociation, NXO nous propose un nouveau contrat valable 3 ans pour un montant de 2 736,66 € TTC. (2 388 € TTC pour le précédent contrat).

La commission propose d'inscrire au budget 2019, le montant du contrat de maintenance.

XII. IBA BASEL 2020

Participation financière de la Commune

Sous la devise "au-delà des frontières, ensemble", les collectivités de l'agglomération tri nationale de Bâle ont mis en place l'exposition internationale d'architecture et d'urbanisme IBA Basel 2020 sur une période allant de 2010 à 2020.

Depuis plus d'un siècle, les expositions internationales d'architecture (IBA) comptent parmi les instruments les plus populaires en matière d'aménagement du territoire et de développement urbain en Allemagne. Si, à l'origine, ces expositions étaient principalement consacrées à l'innovation ainsi qu'aux nouvelles formes d'habitat et d'architecture, elles se consacrent depuis peu surtout à la recherche de solutions d'avenir pour des régions complexes.

L'IBA Basel 2020 est la première à projeter le format allemand de ces expositions au-delà des frontières en choisissant d'agir simultanément dans trois pays : l'Allemagne, la France et la Suisse. Ce faisant, l'IBA Basel souhaite apporter des solutions permettant de développer de manière durable et cohérente un territoire jusqu'alors fragmenté par des frontières territoriales, politiques et culturelles (source Wikipédia).

Groupe de projets " Rives du Rhin" ou Rheinliebe dans le cadre d'IBA BASEL 2020

Le Rhin joue un rôle prépondérant au sein du territoire de l'IBA : il en est l'élément structurant. L'IBA Basel met en valeur l'espace situé le long du Rhin, entre Kembs (France) et Stein/Bad Säckingen (Suisse/Allemagne) pour en faire un espace commun de vie et de détente.

Dans le cadre de ce projet, IBA BASEL 2020 va notamment valoriser un aménagement au niveau du Parc situé en contrebas de l'usine Edf vers le rond-point de l'Énergie.

La Commune de Kembs a été sollicitée pour une participation à ce projet.

La Commission propose au Conseil municipal de participer financièrement à cet aménagement et d'inscrire à cet effet une somme de 5 000 € au budget 2019.

XIII. Divers

1. Achat de drapeaux

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter pour l'année 2019, la somme de 500 € pour le remplacement des drapeaux des mâts extérieurs (mairie, salle polyvalente et Espace Rhéna).

2. Achat sono mobile

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter pour l'année 2019, la somme de 800 € pour le remplacement de l'actuelle sono mobile acquise dans les années 1980.

3. Achat de garnitures (tables et bancs)

Régulièrement nous sommes confrontés à des demandes ponctuelles de mise à disposition de tables et bancs pour les écoles, la course ELA, la vente de vieux livres de la bibliothèque et autres petites animations champêtres qu'organise la Commune : visite du ban communal par le Conseil des sages, par les Etaulais, journée citoyenne, etc...

Ne pouvant satisfaire ces demandes, nous sommes obligés de quémander ce matériel aux associations locales.

La commission propose au Conseil municipal d'acquérir 10 garnitures et d'inscrire à cet effet un montant de 1 500 € à cet effet.

4. Autres points divers

./.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h00.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 05 – Rapport de la réunion de la Commission Technique et Urbanisme du 3 décembre 2018

I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 - LEYKAUF Wolfgang, fenêtres de toit, 3 a rue des Buissons
 - LITZLER Benoit, auvent, 10 rue du Tilleul
 - BOERNER Sandra, auvent, 6 chemin des Pêcheurs
 - TORFASON Hafsteinn, clôture, 19 rue des Pâturages
 - GONZALEZ Manuel, carport, 17 rue de l'Augraben
 - STEHLE Ralph, maison individuelle, 27 b rue des Buissons
 - EHRHARD Sylvain, démolition maison, extension maison, annexe et abri à bois
- Pour la déclaration préalable de M. SCHMITT Jean-Paul relative à la construction d'une véranda sur une propriété sise 23 rue du Frêne, on précisera que :
 - la propriété étant traversée par un ouvrage de transport de gaz naturel haute pression, le demandeur devra impérativement avant tous travaux adresser une déclaration de projet de travaux (DT) à GRT gaz.
 - le projet devra être édifié strictement sur la limite séparative sans aucun débord de toiture sur la propriété voisine.
 - les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.
- Pour les déclarations préalables ci-dessous :
 - MULLER Jessica, abri de jardin, piscine et clôture, 4 rue du Bouleau
 - DURAND-VIEL Raphaël, carport, 15 rue des Jardins
- ✓ les annexes devront être édifiées strictement sur les limites séparatives sans aucun débord de toiture sur les propriétés voisines.
- ✓ les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.

II. Divers

Aucun point supplémentaire n'étant soulevé l'assemblée est levée à 18h50.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 06 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) **Révision de la tarification des participations financières**

M. le Maire indique que cette proposition de révision tarifaire, se traduisant par une hausse moyenne de 3 % par rapport à la tarification 2018, a été approuvée lors de la Commission des affaires scolaires et petite enfance du 27 novembre 2018. Ainsi, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 se décomposent comme suit :

Prix du repas à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

- ✓ Le prix du repas facturé aux familles est ajusté annuellement au 1^{er} janvier.
- ✓ Prix facturé aux familles : 5,05 € TTC

Tarif d'accueil des enfants en période scolaire, les jours de classe

- Horaires : de 7h à 8h30 – de 11h45 à 13h45 – de 16h30 à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

Augmentation appliquée au tarif d'accueil	Tarif horaire 2,62 €	Tarif horaire 2,86 €	Tarif horaire 2,98 €	Tarif horaire 3,16 €	Tarif horaire 3,34 €
Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 549 € (1)	RMM de 2 550 à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM au-delà de 4 451 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM au-delà de 5 548 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM de 5 549 à 6 218 €	RMM au-delà de 6 218 €
Repas de midi + 2 h de garde (2)	10,29 €	10,77 €	11,01 €	11,37 €	11,73 €
Temps de midi (2 h) pour enfants ayant un problème médical	5,24 €	5,72 €	5,96 €	6,32 €	6,68 €

- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :
Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix des repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

Accueil pendant les vacances scolaires

- Horaires : de 7h à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 549 € (1)	RMM de 2 550 à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM au-delà de 4 451 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM au-delà de 5 548 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM de 5 549 à 6 218 €	RMM au-delà de 6 218 €
Demi-journée sans repas	10,25 €	10,86 €	11,47 €	12,06 €	12,69 €
Demi-journée + repas (3)	15,30 €	15,91 €	16,52 €	17,11 €	17,74 €
Journée sans repas (4)	15,88 €	16,37 €	16,98 €	17,60 €	18,20 €
Journée + repas (3)	20,93 €	21,42 €	22,03 €	22,65 €	23,25 €
Journée sans repas si semaine entière (4)	13,54 €	14,04 €	14,65 €	15,25 €	15,88 €
Journée + repas si semaine entière (3)	18,59 €	19,09 €	19,70 €	20,30 €	20,93 €

- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :
Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix du repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

⁽¹⁾ RMM = revenu mensuel du ménage

⁽²⁾ Ce tarif correspond au tarif de 2 h de garde auquel s'ajoute le prix du repas

⁽³⁾ Ce tarif correspond au montant de la ligne précédente, augmenté du prix du repas

⁽⁴⁾ Ne concerne que les enfants ayant des problèmes médicaux

Mme MALPARTY souhaite connaître le nombre d'enfants domiciliés à l'extérieur de Kembs. Ils ne sont pas plus d'une dizaine.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 07 – Création d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de gaz naturel

Depuis le 1^{er} janvier 2016 conformément à l'article L. 337-9 du Code de l'Energie, les consommateurs finals de gaz naturel ne peuvent plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel pour leurs sites présentant une consommation supérieure à 30 MWh par an.

Les personnes publiques font partie des consommateurs concernés. Pour leurs besoins propres, les acheteurs publics doivent ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, mettre en concurrence leurs contrats d'achat de gaz naturel nécessaire aux sites présentant une consommation supérieure à 30 MWh par an.

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé dans ce cadre de mettre en place un groupement de commandes qui permettra tout à la fois des effets d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés en matière de fourniture de gaz naturel.

Ce groupement associera Saint-Louis Agglomération et les Communes membres intéressées.

Il est proposé que le coordonnateur du groupement soit Saint-Louis Agglomération qui se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, de leur signature et de leur notification aux entreprises retenues.

Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera constituée d'un représentant (un membre titulaire et un membre suppléant) de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement. La Commission du groupement sera, en outre, présidée par le représentant de Saint-Louis Agglomération, coordonnateur du groupement.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive annexée à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions qui précèdent
- de procéder à l'élection du représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune, ainsi que de son suppléant, parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 08 – Divers

M. KIELWASSER indique les dates des réunions planifiées à venir et invite les membres de l'assemblée volontaires à mettre sous pli l'agenda communal et l'invitation à la cérémonie des vœux à destination de la population.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h30.